

Souveraineté La Solution inc.

Montage financier

- 1- Le peuple Québécois en coopérative.
- 2- La Caisse de dépôts et de placements et ses \$ 270 milliards et plus.
- 3- Les REER détenus par les syndicats FTQ (\$9.2 milliards et plus) et CSN.
- 4- Loi appliquée de 1% de l'argent sorti hors du Québec par toute entreprise incluant tout particulier.
- 5- 50% en moins sur tous les REER contenant plus de 20% de placements hors Québec.
- 6- 5% pour tout fond mutuel étranger qui vient au Québec durant le temps des impôts.
- 7- Frais de 5% pour tout argent transféré par une banque ou toute institution financière à sa filiale hors Québec.
- 8- Les REER d'Investissement Québec, filiale de la Caisse de dépôts et de placements, vous donnent 50% de déduction par tranche de \$1000.00.



Il faut réaliser que les sorties d'argent élaborées au no 7 sont faites par les banques, sont des frais abusifs faits à nos dépends. Le no 4, c'est de l'argent en évasion fiscale, les retours d'impôt des REER au no 3-5-8 sont de l'impôt payé par nous au gouvernement, c'est de l'argent en moins pour notre social, le no 6 de 1996 à 2006 c'est plus de \$300 milliards qui sont sortis du Québec, le no 2 la Caisse de dépôts et de placements avec ses \$270 milliards et plus, c'est notre bas de laine fait par Jacques Parizeau pour stimuler l'économie du Québec pour nous garantir du social. Le no 1, les Québécois sont très riches en impôts fonciers, avec une hypothèque croissante de la Caisse, des parts pour fin d'investissement dans une coopérative.

Les syndicats: la FTQ avec le fond de solidarité a aujourd'hui un actif de plus de \$12 milliards, les REER de la FTQ constituent la principale rentrée de fonds. La CSN va dans le même sens aujourd'hui mais nous entendons moins parler d'elle compte tenu qu'elle a débuté tout dernièrement. Et comme pour faciliter les exportations de notre économie, en 2005 le conquérant qui siégeait à Ottawa sous la bannière libérale a illimité la limite de contenu étranger des régimes enregistrés permettant du fait même aux investisseurs d'avoir 100% de placements étrangers dans leurs REER. Tous les pays du monde qui ont un régime qui s'apparente à nos REER, se limitent à 20% de contenu étranger.